

## **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**



Séance n° 140 du 02 février 2024, 10h00  
Amphi Mistral-FDSP / Aix-Schuman

**sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation**



**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 22 février 2024**

### ***SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :***

#### **Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER (pouvoir), Kathia CHAUMOITRE (pouvoir), Antoine GENTIER (pouvoir), Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER (pouvoir), Jean-Manuel RAIMUNDO (pouvoir), Michel RUQUET (absent).

#### **Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON (pouvoir).

#### **Collège des usagers :**

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)  
Présent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)  
Absente = Anastasia AUBERT (suppl :Youssef BERTE)  
Présent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)  
Pouvoir = Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)  
Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)  
Présent = Ghjuvan CATONI (suppl :Maïssa BADRI)  
Présent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)  
Présent = Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)  
Présente = Charlie HALLART(suppl : Camille BAGNOL)  
Absent = Matt JAMIS (suppl :Clara ROPPENNECK)  
Présent = Leonardo PÉREZ (suppl : Amandine BRILLARD)  
Présente = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)  
Pouvoir = Ylvana TARDIF (suppl : Théo BOLE-BESANCON)  
Présente = Amandine VELLA (suppl : Hugo HALLER)  
Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

#### **Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Françoise DESRUES (pouvoir), Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUB, Marie-Christiane MIRTILLO.

#### **Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **35**

## **PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /**

**ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :** Nathalie ALMERAS, Julie ATLAN, Christelle CAMMAN, Véronique CHARRASSE, Idoya de PONSINS, Sophie FAYET, Élisabeth FERNANDES-MOREIRA, Annie GUILLERM, Stéphanie HUGUET, Anne-Gaëlle JOYAU, Nathalie PARQUIER.

**Les Vice-présidents délégués à la Formation :** Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (excusée), Émilie CARRETIER (excusée), Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Eric VALÉRIO (excusé).

**Le Vice-président délégué à la vie étudiante :** Nicolas MASCRET.



### **Ordre du jour**

#### **I- Actualités**

#### **II-Procès-verbaux**

Séances des 28/11/2023, 11/01/2024, 18/01/2024.

#### **III- Vie institutionnelle**

1/ Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein des Commissions *ad hoc* : Césure, CVEC, Suivi EFFE, FIP, FSDIE Projets, FSDIE Social, et du Bureau de la CFVU.

#### **III- Formation/Pédagogie**

1/ Attendus et critères généraux d'examens des vœux : « Parcoursup » 2024/2025 (vague 2)

2/ Répartition de l'enveloppe budgétaire 2024 destinée à la Formation



La Vice-présidente formation (La VP Formation), Sophie de Cacqueray, nommée au conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2024 ouvre la séance à 10h05, après avoir constaté le quorum. Elle indique que cet horaire de CFVU est particulier suite à la séance qui n'a pas pu se tenir comme prévu le 25 janvier dernier.



#### **I- Actualités**

#### **Présentation des équipes politiques et administratives dédiées à la formation et la vie étudiante-2024**

**La VP Formation** propose qu'à l'occasion de cette séance réunissant pour la première fois la CFVU au complet, les membres se présentent en quelques mots.

Elle invite au préalable les élus de chaque collège à le faire et enchaîne sur les invités permanents.

Elle introduit ensuite les membres de la gouvernance formation qui vont contribuer au développement de la stratégie initiée lors de la précédente mandature. Leurs missions se déclineront autour des travaux liés à la transformation des formations, à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étudiants, tout en renforçant les missions relatives à la formation continue :

- VP déléguée à la transformation de la formation par la recherche : Emilie CARRETIER
- VP déléguée à l'insertion et orientation : Anne RIBAUD
- VP déléguée à l'innovation pédagogique universitaire : Pascale BRANDT POMARES
- VP déléguée à la formation tout au long de la vie (FTLV) : Guylène NICOLAS
- VP délégué à l'alternance et aux relations avec les centres de formation d'apprentis (CFA) : Eric VALÉRIO

Elle a également souhaité s'entourer de deux adjoints :

- VP déléguée aux affaires générales en formation : Cécile BOZZO
- VP délégué au pilotage des formations : Christophe PELLEGRINO

Elle annonce que le VP délégué à la Vie étudiante, Nicolas MASCRET, est à la fois rattaché à la Vice-présidente formation et au Vice-président responsabilité sociétale d'établissement (RSE), Jean-Louis MORO.

**La VP Formation** passe à la présentation des personnels administratifs indiquant que la directrice générale adjointe des services (DGS-A) pôle formation et internationalisation, Idoya de Poncins, assiste aux séances.

Elle explique ensuite que la CFVU est administrée par la direction de la formation et laisse la parole à la directrice, Nathalie ALMERAS.

**N. Almeras** indique que la direction, anciennement nommée « DEVE », est scindée en deux directions centrales, depuis janvier 2024 :

- La direction de la vie étudiante et de campus (DVEC), dont la directrice est Stéphanie HUGUET ;
- La direction de la formation (DIRFOR) qui est dédiée au pilotage de la formation et de la pédagogie.

Elle invite ses équipes à se présenter en spécifiant que la direction est organisée en différents pôles : Études, Pilotage et évaluation, Pédagogie, ainsi qu'une cellule administrative.

**La VP Formation** clôt les présentations précisant avoir souhaité s'engager dans ce mandat, se sachant accompagnée d'équipes politiques, pédagogiques et administratives impliquées, pour porter des projets au service des étudiants. Elle insiste particulièrement sur la synergie avec les personnels administratifs de la DVEC et de la DIRFOR sans lesquels rien ne serait réalisable.

## **I- Approbation des procès-verbaux de séances**

### **• PV de la séance du 28 novembre 2023**

**La VP Formation** indique que le procès-verbal daté du mois de novembre correspond à la dernière séance de la mandature sortante, en revanche les élus reconduits peuvent se prononcer.

**L. Perez** note qu'il manque une de ses interventions concernant le point sur Parcoursup avec la fermeture de 100 places dans la filière en L1 « Psychologie ». Il avait insisté sur le pari dangereux de fermer des places et sur la responsabilité politique de ne pas exiger plus de moyens de l'État.

**Vote :**

**Après modification, la CFVU approuve, par 31 voix pour et 4 abstentions, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2023.**

### **• PV des séances des 11 et 18 janvier 2024**

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 11 et 18 janvier 2024.**

## **II- Vie institutionnelle**

### **1. Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein des commissions *ad hoc* : Césure, CVEC, Suivi EFEE, FIP, FSDIE Projets, FSDIE Social et du bureau de la CFVU**

**La VP Formation** rappelle que les membres de la CFVU vont être très sollicités à tout niveau d'expertise. Pour ce faire, des commissions *ad hoc* liées à la formation sont constituées. Elle décrit les missions de chaque commission, comme ont pu le lire les membres dans les synthèses déposées dans l'espace de stockage partagé (AMUbox).

Les noms des candidats ont été transmis à la DIRFOR après appel à candidature. Les étudiants ont reçu un mail leur proposant une répartition garantissant leur représentativité dans chaque commission, au regard du nombre de sièges acquis lors des élections. Ils pouvaient également proposer leurs suppléants.

**La VP formation** fait procéder au vote pour chaque commission à main levée.

### **• Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein du bureau de la CFVU**

6 Membres élus au sein des collèges enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés :

- Jean-Michel BREZUN, Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE, Hervé MAGNOULOUX, Virginie MERCIER, Nadia MESLI.

3 Membres élus au sein du collège des usagers :

- Ralph ATRACH, Ferréol BONNETAIN, Younes DUFRESNE

1 Membre élu au sein du collège des personnels B.I.A.T.S.S :

- Guillaume GREGOIRE.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la composition nominative des membres du bureau.**

### **• Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein de la commissions *ad hoc* : Césure**

2 Membres élus au sein du collège des usagers :

- Andréa SOREL, Leonardo PEREZ.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la composition nominative des membres de la commission *ad hoc* Césure pour les cycle 1 et 2.**

• **Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein de la commission *ad hoc* : CVEC (Contribution vie étudiante et de campus)**

6 Membres élus au sein des collèges enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés :

- Jean-Michel BREZUN, Julien LEFEVRE, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER, Michel RUQUET, Anaïs SAINT JONSSON.

4 Membres élus au sein du collège des usagers :

- Ralph ATRACH, Laurent BADIE-BARTHES, Ghjuvan CATONI, Marnie BOCOIGNANO-MARTINEZ.

1 Membre élu au sein du collège des personnels B.I.A.T.S.S :

- Guillaume GREGOIRE

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la composition nominative des membres de la commissions *ad hoc* CVEC (Contribution vie étudiante et de campus).**

• **Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein de la commission *ad hoc* : Suivi EFEE (Évaluation de la formation et des enseignements)**

6 Membres élus au sein des collèges enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés :

- Alexandrine BERTAUD, Evelyne BOUTEYRE, Emilie CARRETIER, Julien LEFEVRE, Virginie MERCIER, Anaïs SAINT JONSSON

6 Membres élus au sein du collège des usagers :

- Quentin ACQUATELLA, Ralph ATRACH, Anastasia AUBERT, Youssef BERTE, Maïssa BADRI, Loïc FABRE.

2 Membres élus au sein du collège des personnels B.I.A.T.S.S :

- Soall MAHJOUB, Marie-Christine MIRTILLO.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la composition nominative des membres de la commission *ad hoc* : Suivi EFEE (Évaluation de la formation et des enseignements).**

• **Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein de la commission *ad hoc* : FIP (Fonds d'intervention pédagogique)**

6 Membres élus au sein des collèges enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés :

- Jean-Charles DUFOUR, Antoine GENTIER, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Jean-Manuel RAIMUNDO, Michel RUQUET.

3 Membres élus au sein du collège des usagers :

- Quentin ACQUATELLA, Ralph ATRACH, Alixe VIEILLEDENT.

1 Membre élu au sein du collège des personnels B.I.A.T.S.S :

- Françoise DESRUES.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la composition nominative des membres de la commissions *ad hoc* FIP (Fonds d'intervention pédagogique).**

• **Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein de la commission *ad hoc* : FSDIE Projets**

4 Membres élus au sein des collèges enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés :

- Alexandrine BERTAUD, Hervé MAGNOULOUX, Nicolas MASCRET, Jean-Manuel RAIMUNDO.

7 Membres élus au sein du collège des usagers :

- Ralph ATRACH, Ferréol BONNETAIN, Younes DUFRESNE, Lucas FILETI, Charlie HALLART, Andréa SOREL, Alixe VIEILLEDENT.

1 Membre élu au sein du collège des personnels B.I.A.T.S.S :

- Françoise DESRUES.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la composition nominative des membres de la commissions *ad hoc* pour projets étudiants du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Projets).**

• **Désignation des représentants de la CFVU appelés à siéger au sein de la commissions *ad hoc* : FSDIE Social**

1 Membre élu au sein des collèges enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés :  
- Jean-Charles DUFOR.

3 Membres élus au sein du collège des usagers :  
- Ralph ATRACH, Laurent BADIE-BARTHES, Charles GOMEZ.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, la composition nominative des membres de la commission *ad hoc* pour l'aide sociale du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE Social) (Annexes 1a-b-c-d-e-f du présent procès-verbal)**

### **III- Formation/Pédagogie**

#### **1. Attendus et critères généraux d'examens des vœux (CGEV) : « Parcoursup » 2024/2025 (vague 2)**

**La VP Formation** indique qu'un premier vote a eu lieu le 28 novembre 2023 qui mentionnait que les composantes pourraient revenir sur leur choix d'inclure ou non la lettre de motivation, comme critère d'examen des vœux. En effet, en fin d'année, les consignes ministérielles n'étant pas explicites d'intégrer cet élément dans la notation, la CFVU avait convenu de pouvoir modifier cet item après réflexion. Toutes les composantes ont demandé des modifications, exceptées l'INSPé, Pharmacie et Polytech.

Sur la plateforme Parcoursup 2024, la lettre de motivation n'est exigée des candidats que dans les formations qui l'auront expressément demandée lors du paramétrage. De même, il y a une réduction du nombre de caractères de 1500 à 500 dans la description des attendus qui a obligé à revoir certaines formulations.

S'agissant de la lettre de motivation, **la VP Formation** explique que dès lors qu'un élément qualitatif est créé, il doit être évalué.

- Pour les formations qui n'utilisent pas l'outil d'aide à la décision (OAD), en cas de recours, les responsables pédagogiques devront expliquer comment a été utilisée la lettre de motivation.

- Pour les formations utilisant l'OAD, le bloc « éléments qualitatifs » doit être cohérent avec les CGEV saisis lors du paramétrage.

**Q. Acquatella** fait part de la surprise pour les étudiants de la FDS de voir intégrer la lettre de motivation comme critère de recrutement, alors qu'elle a été retirée des accès « Portails ». Ces promotions sont plus réduites en effectifs, la lettre de motivation devait être enlevée des filières ayant des grosses cohortes.

**C. Pellegrino** explique que certaines filières avaient besoin de vérifier l'adéquation du projet à l'aide des motifs que peut apporter l'étudiant, tandis que dans les portails, l'objectif étant l'aide à la réussite, un projet d'orientation est activé.

**La VP Formation** rappelle également qu'il avait été souligné que la lettre de motivation n'était pas une aide à la décision lorsqu'on considère qu'elle peut être écrite par un tiers ou une assistance informatique, telle que l'intelligence artificielle.

**G. Nicolas** intervient pour nuancer *l'a priori* sur cette pièce justificative qui est, au contraire, pertinente en formation continue, car dès les premières lignes, le recruteur vérifie qu'il y a une forte cohérence entre les objectifs de la formation et le projet professionnel.

**La VP Formation** estime que les divergences d'opinions montrent qu'il faudra revenir sur cet élément l'année prochaine, pour affiner dans chaque filière le choix de la lettre de motivation.

**Y. Dufresne** réagit à ce formalisme imposé par Parcoursup qui est selon lui un outil de sélection masquée, particulièrement à AMU. En effet, les notes sont la priorité, et parfois même, 20% de l'algorithme est basé sur la lettre de motivation et l'engagement étudiant, ajouté à cela la capacité d'accueil qui limite l'accès.

C'est un tri qui désavantage les classes populaires qui n'ont pas l'aide nécessaire pour rédiger des lettres de motivation ou bien le manque de moyens pour accéder à des activités extra scolaires.

L'autre problème des notes est la sélection qu'elles imposent dans les réorientations au cours du premier semestre.

**La VP Formation** indique qu'AMU pratique déjà les possibilités de réorientation avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre et que l'accès en licence n'est pas sélectif.

Elle ajoute que l'établissement travaille actuellement à accentuer les possibilités de réorientation.

Elle-même a tenté les études de médecine sans trouver son rythme à travers des QCM. A la suite de l'échec au concours, elle s'est tournée vers le droit où elle s'est épanouie. Elle s'est ainsi retrouvée dans une dynamique de réussite et de nouvelles perspectives.

**C. Bozzo** confirme que les équipes pédagogiques ont bien entendu cette problématique de réorientation et elles projettent de porter l'étudiant vers ce qu'il a envie de faire. L'appel à projet « Réorientation et création de passerelles » prévoit les financements pour garantir des solutions, grâce notamment au soutien d'A\*midex.

**A. Ribaud** ajoute que des rendez-vous « orientation » se programment tout au long de l'année pour accueillir les étudiants au SUIO.

Les L1 vont être destinataires, en ce début de mois de février, d'un mail les invitant à passer au SUIO afin de compléter une fiche de renseignements. Les étudiants peuvent se rendre sur l'outil AMÉTICE pour prendre connaissance de ce service.

**L. Perez** revient sur les capacités d'accueil qu'il considère comme une forme de sélection. En effet, les étudiants ne sont effectivement pas refusés, mais enregistrés sur des listes complémentaires alors que les cours ont déjà commencé.

Il n'admet pas qu'un lycéen ayant validé son baccalauréat se retrouve face à une barrière nommée « capacité d'accueil ».

Comme il l'a déjà mentionné, un vote « contre » n'est pas pour entraver les équipes pédagogiques dont le travail est reconnu, mais bien de montrer le mécontentement face aux contraintes gouvernementales qui réduisent le recrutement d'enseignants titulaires et d'ouvertures de places.

La mission de la fonction publique n'est plus considérée dès lors que le MESR se désengage financièrement.

Il reste choqué que le MESR puisse répondre au Président d'AMU d'utiliser le fonds de roulement pour compenser les dépenses de masse salariale.

Il concède qu'une fois l'université intégrée, il y a moins de souffrance car les étudiants ont un recours auprès des syndicats étudiants. En revanche, il ignore combien de lycéens sont bloqués sans aide d'élus pour les assister.

Il estime que cette plateforme pourrait être un outil de réorientation si le budget permettait un accès non limité aux formations, dans le cas présent c'est une politique d'austérité.

S'agissant des attendus, **L. Perez** remarque que les membres continuent de discourir sur des critères qui posaient déjà problème lors de la CFVU de l'année dernière. Il rappelle les propos de M. Leoncini (Collège A de la précédente mandature) qui ne pouvait pas se prononcer sur des capacités d'accueil, car la problématique n'existerait pas, selon lui, s'il y avait suffisamment d'enseignants-chercheurs.

Il rebondit également sur les QCM, dont la VP Formation a parlé, pour rappeler que les modalités d'évaluations sont décisives pour la poursuite d'études. L'union syndicale avec l'union étudiante porteront un regard acéré sur les modalités d'examens.

**La VP Formation** répond que les étudiants, inscrits sur Parcoursup et restés sans réponse à la rentrée, sont répertoriés par le rectorat. Lors de la Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), chaque dossier est réexaminé pour être accepté dans une filière d'enseignement supérieur en fonction du projet de l'étudiant.

**R. Atrach** considère que la sélection par les notes est logique car elles correspondent à des capacités qui ont été évaluées. Il lui semble évident qu'un 17/20 ne laisse aucun doute sur les acquis de l'étudiant, par rapport à une note en dessous de 10. Il est d'accord sur la problématique financière soulevée, mais considère les modalités de recrutement correctes dans une logique de mérite individuel.

**A. Vieilledent** insiste tout de même sur le nombre de places qui opère une sélection par défaut. Elle comprend que les enseignants s'auto-persuadent qu'ils ne font pas de sélection, mais elle souhaite savoir si AMU a réellement la volonté de se positionner pour refuser d'appliquer des capacités d'accueil.

Elle se souvient que le Président Berton a demandé lors de la précédente CFVU de ne pas mélanger la politique nationale avec la communauté universitaire, mais l'impact sur les étudiants est réel.

Les syndicats étudiants dans la grande majorité souhaitent garder tous les étudiants. Aussi, l'union étudiante souhaite se battre en utilisant sa représentativité d'élus à la CFVU.

**La VP Formation** rappelle que les enseignants et personnels répondent à des obligations de fonctionnaires et ne se prononcent pas sur les décisions des ministères de tutelle. Lors de cette séance, il revient à la CFVU de voter des critères à inscrire sur Parcoursup. En revanche, ces mêmes agents appliquent les mesures de manière à favoriser les usagers. AMU compte beaucoup sur les projets d'orientation qui lui tiennent à cœur, pour positionner les étudiants dans la filière où ils seront bien.

**C. Bozzo** explique que la réflexion est menée depuis plusieurs années sur la réorientation, car les équipes pédagogiques savent à quel point il est traumatisant de devoir revenir sur Parcoursup. AMU souhaite communiquer de manière efficiente dans les lycées pour que les élèves puissent procéder à des choix éclairés. L'établissement a obtenu des fonds et c'est dans les groupes de travail, qui vont être mis en place, que les expériences et idées des

étudiants sont attendues. Les équipes pédagogiques sont là pour guider les étudiants vers la réussite dans leur cursus.

**A. Ribaud** explique que le dispositif « Rebondir » a été mis en place il y a trois ans pour les décrocheurs qui doivent quitter l'université. AMU est en partenariat avec l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) et des réseaux professionnels pour transformer les parcours en alternance. L'établissement réussit à accompagner 200 étudiants par an.

Elle tient à revenir sur les avantages que Parcoursup a apportés, car au lieu de dix vœux sur l'ancien outil APB, l'étudiant n'est plus limité grâce aux « sous-choix », et il a dorénavant le dernier mot.

En effet, toutes ses demandes sont étudiées, sans hiérarchie. Auparavant, il fallait attendre une réponse pour passer au vœu suivant. De plus, le nombre d'élèves sans réponse était méconnu, aujourd'hui ils sont répertoriés sur la plateforme et le rectorat est un recours. Elle admet que ce n'est pas parfait, mais chaque année les procédures sont améliorées.

Elle commente que la déperdition d'élèves sur l'académie d'Aix-Marseille est peu marquée. Quant à AMU, les capacités d'accueil ne sont pas un frein pour accéder à la plupart des diplômes.

**C. Pellegrino** commente que les lycéens arrivent souvent à l'université sans les informations nécessaires sur le rythme et la poursuite d'études. AMU tente de casser ce système tubulaire pour intervenir dans les lycées.

**A. Ribaud** ajoute qu'un autre dispositif est en place, il s'agit de « Panorama » qui s'adresse au BAC-3/ BAC+3.

**G. Catoni** revient sur les capacités d'accueil et soumet la théorie inverse qui serait d'accepter tous les postulants sans savoir comment les gérer. Il déclare que l'université n'est pas une salle de spectacles, il serait impossible d'améliorer les conditions de travail en prenant tout le monde. Il faut au contraire orienter les étudiants pour revaloriser tous les métiers qui ne sont pas obligatoirement à l'université. Toutes les fonctions sont épanouissantes et doivent correspondre à des capacités.

**Y. Dufresne** estime que cette logique réduit les concurrences au sein de l'université et laisse la place aux étudiants privilégiés. Il cite son propre exemple, car il a un très bon niveau en mathématiques, mais n'aspire pas à une poursuite d'études dans ce domaine. Le droit à la formation pour tous, c'est d'essayer des parcours comme l'étudiant l'entend et pas seulement vers ce pour quoi il est fort.

**Q. Acquatella** revient sur le critère « engagements », en musicologie par exemple, où les pré requis peuvent être difficiles à atteindre. En effet, considérant qu'un élève ne peut pas bénéficier de cours spécifiques dans le secondaire, par rapport à un élève qui a accès à des cours privés, il serait souhaitable de limiter le coefficient des critères liés à l'engagement étudiant à 5%.

**La VP Formation** indique que le tableau ne peut être modifié pour cette année, mais note cette observation pour l'année prochaine.

**C. Gomez** s'interroge sur les critères géographiques. **La VP Formation** répond qu'elle n'a pas de données, à ce jour, sur les taux résidents. Elle peut seulement parler de la licence portée par la FSS « STAPS option Activités équestres adaptées » à Aubagne pour laquelle le taux de non-résidents devrait être relevé, étant donné que cette formation est unique en France.

**A. Sorel** note que dans la filière « Staps », le coefficient pour « Attendu 4 : *Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes* » est inférieur à celui du niveau national. Elle s'interroge sur la date du conseil de composante qui a procédé à cette validation, car elle n'a pas le souvenir de ce vote.

**La VP Formation** indique que les retours des composantes ont été effectués pour la CFVU du 28 novembre 2023, après vote en conseil de composante, mais elle se propose de faire remonter l'information.

**A. Vieilledent** préconise que le critère « *Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires* », soit revu à la baisse, voire limité à 1%, car la participation aux associations est compliquée au lycée selon l'établissement secondaire fréquenté. Elle estime que lorsqu'un critère dépend d'un facteur lié au milieu social, il doit être porteur d'un faible coefficient.

**C. Gomez** estime cependant qu'il faut mettre ce critère en avant, car il peut être incitatif.

**La VP Formation** saisit le VP délégué à la vie étudiante afin que la thématique « engagement » intègre ces problématiques.

**G. Molina**, qui représente le syndicat CGT-FSU-Solidaires et sympathisant.es, déclare qu'elle-même et ses colistiers sont opposés à Parcoursup. Elle votera contre ces CGEV, tout en respectant les travaux accomplis par les équipes pédagogiques.

**La VP Formation** fait procéder au vote.

**Vote :**

**La CFVU approuve, par 28 voix pour et 7 voix contre, les mises à jour des attendus et critères généraux d'examens des vœux (CGEV) présentées par les composantes : Arts, lettres, langue, sciences humaines**

**(ALLSH), Faculté de droit et de sciences politiques (FDSP), Faculté d'économie et de gestion (FEG), Faculté des sciences (FDS), Faculté des sciences médicales et paramédicales (FSMPM), Faculté des sciences du sport (FSS), Institut de management public et gouvernance territoriale (IMPGT), Institut universitaire de technologie (IUT).**

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

## 2. Répartition de l'enveloppe budgétaire 2024 destinée à la Formation

**La VP Formation** indique que le CA du 19 décembre 2023 a alloué à la formation une enveloppe globale de 58 966 000€, pour l'année civile 2024.

Il revient à la CFVU de voter une répartition qui permettra le fonctionnement des composantes.

Elle indique que cette enveloppe est en augmentation de 4 132 K€ soit 7,5%.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des ressources propres en apprentissage, du nombre de projets financés et de la hausse du point d'indice.

Elle détaille ensuite les éléments constitutifs de l'enveloppe qui se décline en huit parties :

1-Masse salariale formation hors emploi sur charges de service public et ressources propres (22 930 k€)

2-Budget de fonctionnement et investissement sur subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage (9 700k€)

3-Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits loi ORE (6 805 k€)

4-Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits Projets France 2030 (AMPIRIC, TIGER, IDEAL (Programme 3), DREAM-U, PANORAMA, CISAM+, BOOSTER) et ERASMUS (14 781 k€)

5-Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits CVEC (4 400 k€)

6-Plan investissement formation (somme gelée)

7-Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) sur subvention pour charges de service public (200 k€)

8-Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) sur subvention pour charges de service public et ORE (150 k€)

**La VP Formation** explique que dans le cadre de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, partiellement non compensée par l'Etat, et des dépenses de fonctionnement comme le tarif des fluides, une partie du fléchage en fonctionnement a été transféré vers la masse salariale. Concernant la loi ORE, seuls les crédits pérennes seront perçus car la partie non pérenne est épuisée. Concernant les montants reçus pour les projets issus d'AAP, ils sont dédiés aux actions de transformation de l'offre de formation.

**N. Mascret** explique que le projet « Ampiric » consiste à développer l'apprentissage depuis la maternelle jusqu'au lycée grâce à l'articulation de la recherche, à travers la formation initiale et continue des enseignants et de tous les échelons de l'éducation nationale.

**La VP Formation** précise ensuite le point-6 afin de répondre à une question transmise par courriel, par un membre du collège usagers.

Elle explique que toutes les composantes, directions, et services de l'université doivent faire des économies suite aux difficultés financières citées plus haut.

La vice-présidence formation, ancienne mandature, a gelé les crédits du plan d'investissement, mais les 1,5 millions d'euros pourront être débloqués les années à venir.

**A. Vieilledent** s'interroge sur l'utilisation de l'enveloppe CVEC.

**Y. de Poncins** répond que sur les 100 € payés auprès du CROUS par l'étudiant, 65€ reviennent à l'université de rattachement de l'étudiant. 2024 est la première année où AMU perçoit cette recette en un seul versement sans péréquation, aussi 4 400 000 € sont disponibles. Les commissions CVEC vont décider de l'utilisation via des projets déposés en composante ou auprès de services. Depuis la mise en place de la CVEC, les reliquats sont reversés dans un plan d'investissement. Grâce aux intérêts obtenus, des maisons de l'étudiant vont voir le jour. La première ouvrira sur le site de Marseille-Saint-Jérôme.

**La VP Formation** fait procéder au vote de la répartition de l'enveloppe de 58 966k€ pour la formation.

**Vote :**

**La CFVU approuve, par 28 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la Formation et Vie Universitaire pour 2024.**

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

L'ordre du jour est épuisé, la Vice-Présidente Formation lève la séance à 12h05.



La Vice-Présidente Formation

Sophie de Cacqueray